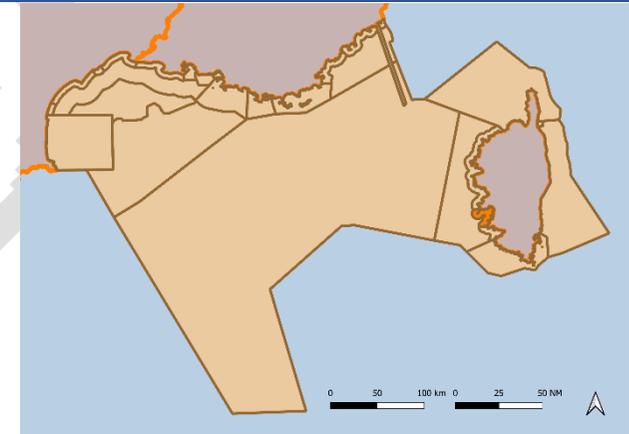


1. Présentation de la zone

En maîtrisant les pressions cumulées côtières et en veillant au maintien de l'état de conservation des habitats et des espèces, accompagner l'évolution durable du transport maritime et le développement des infrastructures portuaires, renforcer la compétitivité des filières halieutiques, réduire leurs impacts ainsi que prévenir les conflits d'usage.

La zone couvre environ 290 km².
La zone est couverte à 100% d'aires marines protégées, hors sanctuaire Pelagos.
La zone n'est couverte par aucune zone de protection forte.

Les principaux conflits d'usages dans la zone sont...



a. Description de la zone

Bordée au Nord et au Sud par la côte occidentale Corse, la zone s'étend de Pietrosella à Psinale et inclut les îles Sanguinaires. La zone reste marquée par le port d'Ajaccio, 2e port de l'île. En termes de trafic passagers (25 % de part de marché sur l'île) et 2ème port français en termes de croisières.

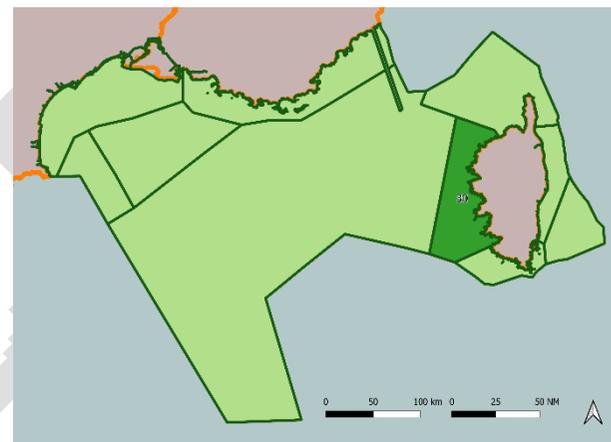
b. Secteur(s) écologiques et masse(s) d'eau associés

Secteurs à enjeux écologiques identifiés :

- Corse occidentale (30)

Masses d'eau associées :

- FRECO4ac - Pointe Senetosa - Pointe Palazzu
- FRECO4b - Golfe d' Ajaccio



c. Aires marines protégées en présence (au sens de l'article L334-1 du code de l'environnement)

Sites NATURA 2000 – Directive Oiseaux :

- Colonie de goélands d'Audouin (*Larus audouinii*) d'Aspretto-Ajaccio (FR9412001)
- Îles Sanguinaires, golfe d'Ajaccio (FR9410096)

Sites NATURA 2000 – Directive Habitats Faune Flore :

- Golfe d'Ajaccio (FR9402017)

Aire Spécialement Protégée d'Importance Méditerranéenne (ASPIM) :

- Pelagos (FR5700003)
- Balbuzard d'Ajaccio et Calcatoggio

d. Politique des sites littoraux

Sites classés :

- Ensemble îles des Sanguinaires et pointe de la Parata
- Presqu'île de l'Isolella

Sites inscrits :

- Golfe d'Ajaccio, Rive Nord
- Golfe d'Ajaccio, Rive Sud

Opération Grand Sites :

- Îles Sanguinaires - Pointe de la Parata

e. Dispositif existant

Dispositifs devant être compatibles ou rendus compatibles avec le DSF :

- [PADDUC \(livret SMVM\)](#)
- [SDAGE Corse](#)
- [PLU Ajaccio + PPR](#)

D'autres documents, comme les documents d'objectifs des sites Natura 2000 exclusivement situés dans les espaces marins sous la souveraineté ou la juridiction de l'Etat doivent être compatibles ou rendus compatibles avec le DSF.

Dispositifs devant prendre en compte le DSF :

- [PLAGEPOMI Corse \(en cours d'élaboration\)](#)
- [Charte PNR Corse](#)
- [SAGE Gravona, Prunelli, golfes d'Ajaccio et de Lava](#)

D'autres documents, comme les documents d'objectifs des sites Natura 2000 non exclusivement situés dans les espaces marins sous la souveraineté ou la juridiction de l'Etat et les arrêtés préfectoraux de protection de biotope/arrêté préfectoraux de protection des habitats naturels, doivent prendre en compte le DSF.

Autres dispositifs :

- Schéma territorial de restauration écologique (STERE) des Golfes d'Ajaccio et de Lava (En cours d'élaboration)

f. Autres

D'autres documents pouvant avoir un volet maritime, parmi lesquels les schémas d'aménagement et de gestion des eaux, sont concernés par cette compatibilité.

Règlementation des pêches :

- Arrêté n°16-1062 du 19 mai 2016 portant reconduction des zones de jachères pour la pêche du corail rouge (*Corallium rubrum*) dans les eaux territoriales autour de la Corse,
- Arrêté n°AGRM1936906A du 20 décembre 2019 portant modification de l'arrêté du 28 février 2013 portant adoption d'un plan de gestion pour la pêche professionnelle au chalut en mer Méditerranée par les navires battant pavillon français.

Règlementation du mouillage de plus de 24 mètres :

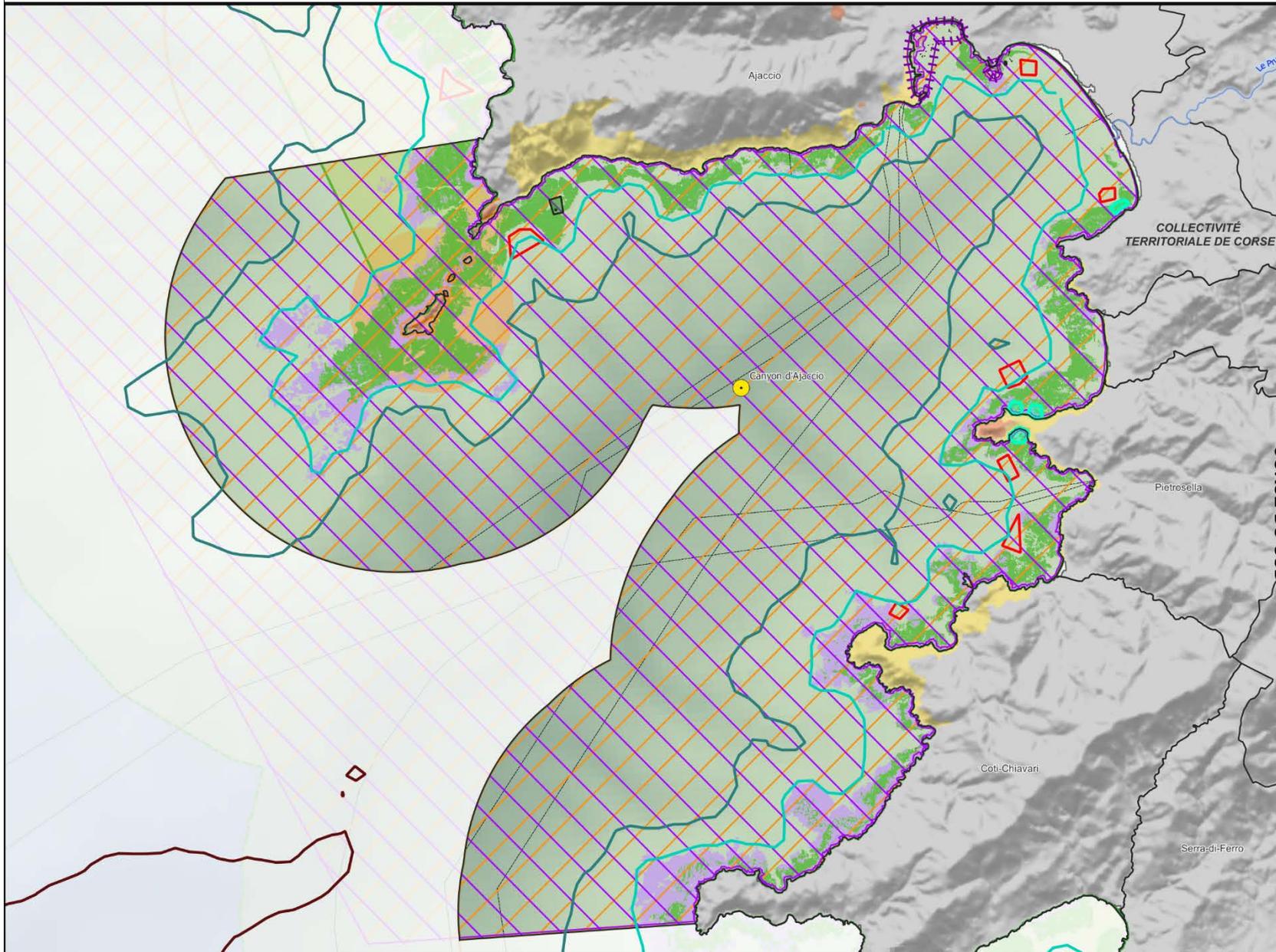
- Arrêté Préfectoral n°251/2023 du 03 août 2023 réglementant le mouillage et l'arrêt des navires de longueur hors-tout supérieure ou égale à 45 mètres dans les eaux intérieures et la mer territoriale françaises de Méditerranée.

Zones de mouillage et d'équipements légers :

- Plage la Viva de Porticcio (AIP 07-0598 2A-2023-02-20-00028 du 20 février 2023);
- Pietrosella (AIP 07-599 2A-2023-02-20-00027 du 20 février 2023).

Autres dispositifs :

Carte de l'existant du golfe d'Ajaccio



Limites administratives

-  Padduc avec chapitre individualisé valant SMVM
-  Nice Communes littorales
-  Limites administratives portuaires

Aires marines protégées

-  Zones NATURA 2000 - Directive Habitats Faune Flore
-  Zones NATURA 2000 - Directive Oiseaux
-  Aire spécialement protégée d'importance méditerranéenne (ASPIM)

Bathymétrie

-  Isobathe 50 m
-  Isobathe 200 m
-  Isobathe 1500 m

Réseaux trophiques

-  Principaux fleuves

Habitats naturels et artificiels

-  Têtes de canyons
-  Herbiers
-  Matte morte
-  Roche

Activités économiques spatialisées

-  Aquaculture

Zones réglementées

- Arrêtés de réglementation de mouillage**
-  Zone de mouillage et d'équipements légers (ZMEL)
-  Réglementations relatives au mouillage
- Arrêtés de réglementation des pêches**
-  Interdiction permanente
-  Interdiction saisonnière

Politique des Sites

-  Sites classés
-  Sites inscrits
-  Opération Grand Site de France

Interconnexions

-  Câbles et conduites sous-marines



2. Synthèse des enjeux

a. Enjeux écologiques présents dans le secteur

Les éléments indiqués ci-dessous résultent d'un travail de synthèse réalisée à partir de l'identification et la hiérarchisation des enjeux écologiques des façades maritimes métropolitaines réalisées dans le cadre du 2nd cycle de la DCSMM par l'OFB en 2024¹. Les enjeux écologiques ont été hiérarchisés selon une méthode multicritère et par secteur écologique. La qualification précisée dans le tableau a été déterminée avec des critères différents selon les enjeux considérés. Quatre niveaux de hiérarchisation d'enjeux ont été définis : majeur, fort, moyen, faible et N.D (non déterminé).

Enjeux écologiques	Description	Qualification
Conditions hydrographiques, habitats pélagiques et réseaux trophiques	Structures hydrographiques particulières	Fort
Habitats benthiques et structures géomorphologiques	Structures géomorphologiques particulières	Fort
	Habitats biogéniques	Majeur
	Habitats profonds	Majeur
	Habitats rocheux	Majeur
	Habitats sédimentaires	Majeur
Zones fonctionnelles de dimension « restreinte » pour les espèces marines	Zones fonctionnelles halieutiques - Frayères	Fort
	Colonies d'oiseaux marins et zones d'alimentation	Majeur

¹ Vincent Toison. Identification et hiérarchisation des enjeux écologiques des façades maritimes métropolitaines. OFB. 2024, pp.72.

		Sanguinaires, Goéland leucopnée, Puffin yelkouan (zone d'alimentation),	
	Populations localisées d'invertébrés benthiques protégés et/ou exploités	Grande nacre, Patelle géante & Grande cigale	nd
Enjeux transversaux	Autres cétacés	Grand dauphin (peu d'observation) manque de connaissance : rorquals, cachalots, dauphins de Risso, Globicéphale noir.	Fort

b. Enjeux socio-économiques et leurs perspectives d'évolution

Afin d'apporter une cohérence dans l'analyse des enjeux socio-économiques, la nomenclature HILUCS-MSP (Hierarchical INSPIRE Land Use Classification System - adaptée à la planification de l'espace maritime) a été utilisée. Elle assure ainsi une cohérence au niveau européen sur la façon de construire les plans dans un souci d'accroissement de l'interopérabilité et de la coopération. Enfin, elle permet son intégration pour une meilleure diffusion sur le portail EMODNet.

Une description de l'activité présente dans la zone permet de mieux la caractériser, et une qualification est proposée en fonction des connaissances des enjeux présents dans la zone : Majeur, Fort, Moyen, Faible, Inexistant.

Nomenclature hilucs	Catégorie d'activité maritime	Description	Qualification
Observation de baleines	Activités de whale watching	Présence d'un opérateur labellisé <i>High Quality Whale-Watchnig</i> au départ d'Ajaccio.	Faible
Zone militaire	Activités militaires (munitions historiques, activités récurrentes...)	Présence de la base d'aéronautique navale d'Aspretto.	Fort
Zone de mouillage	Ancrage/mouillages	Présence de sept zones obligatoires de mouillage pour les navires supérieurs à 45 mètres et de quatre ZMEL. Zone marquée par une forte fréquentation de la plaisance, en particulier en période estivale, ceci accroît le risque lié à la pression de mouillage sur les herbiers de posidonie et les petits fonds rocheux (golfe d'Ajaccio dans son ensemble), déjà affectés par des mouillages forains.	Fort
Sports nautiques	Activités nautiques motorisés (plaisance, jet ski, ...) dont rejet	Le grand golf ajaccien est l'un des sous bassins les plus fréquentés de l'île. Tout d'abord part l'importance des deux ports de plaisances que compte la ville d'Ajaccio, mais aussi par la quantité de criques et de plages qu'offre le littoral très découpé emblématique de la côte occidentale, sur cette zone. Le nombre mouillages est très important et exerce une pression anthropique non négligeable sur le littoral.	Fort

		Activité importante de véhicules motorisés (Jet-ski), des compétitions étaient organisées dans le golfe jusqu'en 2022. Le yachting est très présent dans le golfe d'Ajaccio avec projet de coffres porté pas la CCI.	
	Activités nautiques non motorisés (paddle, planche à voile, kyte, windsurf, voile ou wingfoil...) ...)	La zone accueille nombreuses activités notamment des écoles de voile en fond de baie.	Faible
	Activités sur les plages (baignade, char à voile, ...)	La baignade est pratiquée depuis les plages en fond de baie.	Faible.
Agriculture	Agriculture	A peu de distance des plages, les reliefs auxquels elles s'adosent portent encore un paysage de prairies, de vignes et de vergers façonné par l'ancienne économie agropastorale. Maintient de l'agriculture dans la plaine.	Inexistant
Aquaculture	Aquaculture	Présence de la pisciculture avec des cages en mer : ferme des Sanguinaires (bar, daurade royale, maigre), ferme I Scuglieti (bar, daurade royale).	Fort
Secteur secondaire	Artificialisation - Ouvrages et aménagements côtiers existants (notamment graus)	Une partie du littoral de la commune d'Ajaccio est artificialisée soit 13,20%, et plus particulièrement le port d'Ajaccio.	Moyen
	Rechargement de plages		Inexistant
Câbles sous-marins	Câbles dont atterrage et canalisations (eaux douces)	La zone accueille de nombreux câbles sous-marins (39) et conduites sous-marines (4).	Majeur
Fabrication de véhicules et de matériel de transport	Constructions navales	Trois entreprises sont présentes dans la zone et d'autres plus en amont.	Faible.
Dessalement	Dessalement		Inexistant
Energie marine renouvelable - éolien	Energie marine renouvelable - éolien		Inexistant
Energie marine renouvelable - Thalassothermie	Energie marine renouvelable - Thalassothermie	La zone accueille un projet de thalassothermie dans le golfe.	Inexistant
Pêche loisir	Pêche loisir	La pêche de loisir est pratiquée notamment à proximité des îles Sanguinaires.	
Pêche professionnelle	Pêche pro dormants	La Prud'homie d'Ajaccio regroupe à elle seule près de 50 % des effectifs. Plus de 40 navires de pêche dépendent du port d'Ajaccio.	
	Pêche pro trainants		

		La pêche semble fortement développée entre Galeria et Monacia-d'Aullène.	
Plongée sous-marine	Plongée sous-marine, snorkelling, apnée (hors ancrage)	De nombreux sites de plongées identifiés au sein de la stratégie plongée.	Moyen
Ports	Port (militaire, plaisance, commerce, pêche, transport de passagers)	Le port d'Ajaccio concentre les activités suivantes : commerce, pêche, plaisance et transport de passagers. Le trafic de marchandises sur Ajaccio un tiers de l'ensemble du trafic de l'île. Le port d'Ajaccio est le deuxième port de Corse en nombre de passagers. La liaison avec Toulon représente 50 % du trafic, ensuite vient la liaison avec Marseille 33 % et avec Nice. Le transport de passagers avec l'Italie représente un faible part avec 0.26 %. Le port accueille aussi les navires de croisières et se positionne en seconde position après Marseille. En 2024, 145 navires ont fait escale.	Majeur
Autres utilités	Récifs artificiels	Des récifs artificiels ont été mis en place à Ajaccio par les pêcheurs professionnels.	Faible
Infrastructure de l'eau et des eaux usées	Réseaux urbains - Assainissement non épurés/non collectifs/ eaux pluviales	La qualité des eaux de baignade est globalement bonne et excellente.	Moyen
Transport aérien	Survol aérien	Présence de l'aéroport international d'Ajaccio-Napoléon-Bonaparte et de la base d'aéronautique navale d'Aspretto.	Fort
Transport maritime	Transport de passagers / Navettes maritimes	Présence d'une navette maritime permanente entre Ajaccio et la plage de Porticcio.	Moyen
	Transport de passagers / Promenade en mer	Près d'une vingtaine d'entreprises proposent des excursions en mer, la majorité depuis le port d'Ajaccio et quelques-unes depuis Porticcio.	Fort
	Transport maritime commerce	En 2019, le trafic total tout type de marchandises était de 1 609 307 tonnes pour le port d'Ajaccio.	
	Transport maritime passagers croisière	En 2019, le trafic maritime de passagers en France métropolitaine est concentré à 6 % par le port d'Ajaccio. Nous comptons 196 escales de navires de croisière en 2023.	Majeur
Tourisme côtier	Tourisme	Zone marquée par une forte fréquentation touristique, en particulier en période estivale.	

c. Enjeux transversaux

Sites			
Catégorie	Description	Nature de l'enjeu	Qualification
Sites classés	<p>Cette législation a pour but d'assurer la préservation des monuments naturels et des sites dont le caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque relève de l'intérêt général.</p> <p>Le classement est généralement réservé aux sites les plus remarquables à dominante naturelle dont les qualités et valeurs paysagères doivent être rigoureusement préservées.</p>	<p>Préservation des monuments naturels et des sites.</p> <p>Les monuments naturels ou les sites classés ne peuvent ni être détruits ni être modifiés dans leur état ou leur aspect sauf autorisation spéciale. (Art. L341-10 CE)</p>	<i>Majeur</i>
Sites inscrits	<p>Cette législation a pour but d'assurer la préservation des monuments naturels et des sites dont le caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque relève de l'intérêt général.</p> <p>L'inscription est proposée pour des sites moins sensibles ou plus humanisés qui, sans qu'il soit nécessaire de recourir au classement, présentent suffisamment d'intérêt pour être surveillés de très près.</p>	<p>Préservation des monuments naturels et des sites.</p> <p>L'inscription entraîne, sur les terrains compris dans les limites fixées par l'arrêté, l'obligation pour les intéressés de ne pas procéder à des travaux autres que ceux d'exploitation courante en ce qui concerne les fonds ruraux et d'entretien en ce qui concerne les constructions sans avoir avisé, quatre mois d'avance, l'administration de leur intention. (Art. L341-1 CE). L'avis de l'ABF est requis sur les projets et prend une forme simple (indicatif) ou conforme (pour les démolitions)</p>	<i>Moyen</i>
Opération Grands Sites	<p>Les Opérations Grands Sites (OGS) et leur label Grands Sites de France (GSF) œuvrent à la bonne préservation et à la mise en valeur des sites naturels classés de grande notoriété et leurs espaces associés, subissant une très forte fréquentation, et se traduisent par des interventions concrètes d'amélioration, au travers d'un schéma d'accueil et d'un programme d'actions : réhabilitation de zones dégradées, amélioration ou création d'équipements d'accueil, etc.</p>	<p>Paysage / Enjeu de gestion et de préservation</p>	<i>Majeur</i>

Sites patrimoniaux remarquables	<p>Institués par la loi LCAP de 2017. Les sites patrimoniaux remarquables sont « les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public. »</p> <p>Les sites patrimoniaux remarquables se substituent aux anciens dispositifs de protection : secteurs sauvegardés, zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) et aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP).</p>	Patrimoine / Enjeu de préservation	<i>Fort</i>
Monuments historiques et périmètres de protection associés	<p>La protection au titre des abords s'applique aux immeubles situés dans un périmètre dit « délimité » c'est-à-dire un périmètre adapté aux enjeux spécifiques de chaque monument historique et de chaque territoire. Ces périmètres concertés et raisonnés permettent une plus grande lisibilité des enjeux patrimoniaux et une meilleure appropriation et compréhension des abords par les habitants.</p> <p>À défaut de périmètre délimité, la protection au titre des abords s'applique aux immeubles situés dans le champ de visibilité d'un monument historique à moins de 500 mètres de celui-ci. Ces périmètres ont vocation à être transformés en périmètres délimités des abords.</p>		<i>Fort</i>

Paysages				
Catégorie	Description	Noms	Nature de l'enjeu	Qualification
Atlas des paysages	<p>L'atlas des paysages est un document de connaissance qui vise à identifier tous les paysages d'un territoire, d'en comprendre les structures et d'en saisir les évolutions et les valeurs.</p> <p>Les enjeux sont identifiés à l'échelle des ensembles paysagers regroupant plusieurs unités paysagères.</p>	Crêtes de Cacalo		
		Ville d'Ajaccio		
		Plaines de Campo dell'Oro		
		Versants sud du golfe d'Ajaccio		
		Pointes de Capu di Muru et Castagna		
		Îles Sanguinaires		
Observatoires photographiques des paysages	L'observatoire des paysages rend compte des évolutions des paysages à travers des campagnes photographiques reconduites dans un laps de temps déterminé. Il permet d'identifier des enjeux liés aux transformations des paysages à l'échelle d'un itinéraire.	L'Observatoire photographique du paysage de Corse		
Plan de paysage	Le plan de paysage est un outil pour aider les collectivités à définir leurs objectifs de qualité paysagère (OQP). Il constitue des orientations stratégiques et spatialisées, qu'une autorité publique se fixe en matière de protection, de gestion ou d'aménagement de ses paysages.	Aucun dans la zone		
UNESCO	Bien ou territoire reconnu par l'UNESCO pour ses richesses naturelles et culturelles, ainsi que pour l'engagement de ses acteurs dans des démarches de développement durable	Aucune dans la zone		

Patrimoine sous-marin				
------------------------------	--	--	--	--

Risques littoraux	
<i>Risques</i>	<i>Description</i>
Evolution du trait de côte	
Submersion marine	
Tsunami	

3. Prescriptions ou recommandations

Economique	Milieu Marin	Site et paysage	Risques
Réaliser un développement portuaire dans une logique durable	Respecter la réglementation et les zonages particuliers liés à la protection de l'environnement	Préserver les paysages sous-marins	Respecter la réglementation et les zonages liés à la sécurité maritime
Accompagner le développement de nouvelles activités (dont EMR)	Identifier et renforcer les zones de protection fortes	Gérer la fréquentation et l'encadrement des pratiques récréatives	Assurer une adaptation des territoires au changement climatique
Soutenir le secteur de la pêche professionnelle, de loisir et de l'aquaculture	Favoriser les collaborations Terre-Mer dans la gestion des milieux	Gérer la maîtrise foncière du littoral	Limiter l'artificialisation de la zone côtière pour restaurer l'effet résilient des cordons naturels
Mettre en réseaux les ports	Accumuler et capitaliser les connaissances et les données recueillies	Constituer des coupures vertes	Coordonner les acteurs pour limiter la perte de sable issue des dragages et utiliser ce dernier dans différentes filières de réemploi
Mettre en œuvre la politique de limitation de l'artificialisation	Prendre en compte les effets cumulés	Contribuer à la gestion de l'accès au rivage	
Réglementer le mouillage des petites et grosses unités		Lutter contre les mitages	
		Limiter l'urbanisation linéaire	